

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**Présents :**12 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**1**Votants :**15 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
27 mars 2025Délibération n°
2025.04.12**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL SUR LOIRE**

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Paul THIOLLIÈRE (Suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent : Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON.

Approbation du Budget Primitif 2025

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical les propositions du budget établi pour **l'exercice 2025** tenant compte d'une part de l'activité, des modifications prévisibles et éventuelles et d'autre part des charges connues au jour de la mise en place de ce document.

Le passage à la nomenclature M57 permet également des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles comme prévu dans le règlement budgétaire et financier.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **OUI** l'exposé du Président
- **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif proposé pour **l'exercice 2025** et dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	17 561 065,86 €uros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	17 561 065,86 €uros
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	5 020 126,74 €uros
+ restes à réaliser :	565 444,82 €uros
Soit :	5 585 571,56 €uros
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	5 585 571,56 €uros
+ restes à réaliser :	0,00 €uros
Soit :	5 585 571,56 €uros

- **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET